

SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS



Comité Syndical du Pays Vendômois

05 avril 2023

18h30

Mondoubleau

Sommaire

1) Présentation et vote du nouveau CRST du Pays Vendômois	P 3
2) Présentation des travaux menés par l'Observatoire de l'Économie et des Territoires dans le cadre du PAT	P 6
3) Points sur les dernières informations concernant la programmation Leader 2023-2027	P 7
4) Points sur le COT	P 8
5) Points sur la plateforme REV	P 8
6) Questions diverses	P 10
<u>Annexes</u> Documents joints	

1) Présentation et vote du nouveau CRST du Pays Vendômois

La Présidente rappelle que le 4^{ème} Contrat Régional a pris fin le 22 mai 2022.

Elle précise que le nouveau Contrat Régional de Solidarité Territoriale sera établi pour 6 ans (2022-2028) et que le contrat reste sous les modalités de celles de la 1^{ère} génération, similaires au contrat qui s'est achevé.

Elle précise que la dotation globale du Pays Vendômois reste identique au contrat précédent et s'élève à 9 619 000€.

Rappel du cadre régional :

Il est basé sur 5 priorités thématiques auquel s'ajoute le dispositif AVOSId

- Développement de l'économie (y compris agriculture)
- Favoriser le mieux être social
- Renforcer le maillage urbain-rural
- Biodiversité / Transition écologique
- Plan climat énergie
- Une enveloppe stable : 9 619 000 € sur 6 ans
- Minimum AVOSId : 500 000€
- Minimum Biodiversité : 323 000€
- Minimum Énergie/réhabilitation logements : 969 000€
- Plafond Fonctionnement : 700 000€ (dont 300 000€ animation territoriale)

Méthodologie :

Le Contrat a été bâti pour faire écho aux autres dispositifs contractuels ou expérimentations du Pays (Leader, PAT, CLS, COT, plate-forme REV, LIFE_LETsgo4Climate), avec un fort axe transversal « transition énergétique et écologique » et en lien avec le programme « petite ville de demain » dont la Région est co-signataire des conventions.

Pour l'élaboration de la nouvelle programmation, chaque structure a été sollicitée pour faire remonter les projets susceptibles d'être présentés. Ceux-ci, sauf ceux hors cadre CRST, ont été classés, en fonction de leur niveau de maturité, en « projets identifiés », en « projet pressentis » et en « autres projets ». Un bilan à mi-parcours (2024/2025) permettra d'examiner le niveau d'avancée de la programmation et de revoir ces priorités, en fonction des projets réalisés, modifiés, abandonnés ou nouveaux.

Par ailleurs, les bailleurs sociaux ont été interrogés sur leurs prévisions de création de logements neufs et de rénovation de leur parc social.

Enfin, les travaux du Conseil de Développement, réuni dans le cadre de l'élaboration du programme Leader, ont été pris en compte et le projet de futur CRST lui est présenté pour avis le 4 avril 2023.

Les adaptations suivantes sont proposées au cadre régional, pour mieux répondre au besoin du territoire :

- Cadre « 05-4 : Projet Alimentaire de Territoire » :
Proposition d'un financement sur 3 ans du poste d'animation au taux de 30%

Proposition de subventionner le matériel nécessaire à l'aménagement des épiceries (ou multiservices) associatifs et/ou participatives au taux de 40% (Projet de soutien au « comptoir des Cocottes » pour l'ouverture de l'épicerie de Mazangé).

- Cadre « 15.1 : Projets locaux de santé » : poursuite du soutien à l'animation du CLS à hauteur de 30% maxi sur 6 ans, soutien aux investissements des projets inscrits au CLS au taux de 40% (espaces collectifs d'animation ou de détente en lien avec la santé tels que les jardins de soins, espaces culturels/musicaux/animation à but santé ...). Bénéficiaires : structures publiques ou associatives.
- Cadre « 17 : Équipements de lecture publique » : ajout des ludothèques.
- Création du Cadre « 25-1 : création de logement inclusifs (espaces communs) » : Proposition d'un financement des espaces communs (salles à manger, cuisine, salons, espaces détente et de loisirs,) pour les opérations de création de logement inclusifs (neuf ou rénovation de bâti existant) au taux de 35% sous réserve de l'atteinte des règles énergétiques fixées par la Région si travaux d'isolation ou neuf. Bénéficiaires : collectivités, associations, bailleurs sociaux (concerne 2 projets : APHP et Vendôme).
- Création du Cadre « 36-1 : soutien à l'animation CEP et production d'énergies vertes » : Proposition d'un soutien régional à hauteur de 45% des postes dédiés à l'animation des conseillers en énergies pour le conseil à la rénovation énergétique des bâtiments (0,5 ETP de juillet 2023 à décembre 2026 au Pays) et du conseil en installation de production d'électricité verte notamment photovoltaïque (autoconsommation, revente, ou mixte) auprès des structures publiques (1 ETP de 2024 à 2026 inclus au Pays). Cette proposition fait écho au projet LIFE_LETsGO4Climate pour lequel le Pays est territoire d'expérimentation.

La Liste des projets remontés et l'enveloppe financière détaillée se trouvent en annexe du présent rapport.

Synthèse de l'enveloppe de répartition des crédits

CRST du Pays Vendômois	Investissement	Fonctionnement	Total Subvention CONTRAT	% de la dotation totale
PRIORITÉS THEMATIQUES				
A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE	554 500 €	65 000 €	619 500 €	6,4%
B : FAVORISER LE MIEUX-ETRE SOCIAL	1 877 100 €	49 500 €	1 926 600 €	20,0%
C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL	3 922 000 €	- €	3 922 000 €	40,8%
PRIORITÉ TRANVERSALE : TRANSITION ECOLOGIQUE				
30-6 : Expérimentations de "territoires en transition"	10 000 €	- €	10 000 €	0,1%
D : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE	245 000 €	80 000 €	325 000 €	3,4%
E : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL	1 788 000 €	111 200 €	1 899 200 €	19,7%
ENVELOPPE FONGIBLE	105 000 €	11 700 €	116 700 €	1,2%
ANIMATION TERRITORIALE DEDIEE AU CONTRAT	300 000 €	- €	300 000 €	3,1%
F : A VOS ID (dont 18 000 € pour le réseau Oxygène, le Lab' des initiatives)			500 000 €	5,2%
Total du contrat	8 801 600 €	317 400 €	9 619 000 €	

Projet de délibération :

OBJET : APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS DU CONTRAT REGIONAL DU PAYS VENDOMOIS (Contrat Régional de Solidarité Territorial)

La Présidente rappelle que le 4^{ème} Contrat Régional a pris fin le 22 mai 2022.

Elle précise que le nouveau Contrat Régional de Solidarité Territorial sera établi pour 6 ans (2022-2028) et que le contrat reste sous les modalités de ceux de la 1^{ère} génération, similaires au contrat qui s'est achevé.

Elle précise que la dotation globale du Pays Vendômois reste identique au contrat précédent et s'élève à 9 619 000€.

Puis la Présidente rappelle le cadre régional qui est basé sur 5 priorités thématiques auquel s'ajoute le dispositif AVOSId

- Développement de l'économie (y compris agriculture)
- Favoriser le mieux être social
- Renforcer le maillage urbain-rural
- Biodiversité / Transition écologique
- Plan climat énergie
- Une enveloppe stable : 9 619 000€ sur 6 ans
- Minimum AVOSId : 500 000€
- Minimum Biodiversité : 323 000€
- Minimum Énergie/réhabilitation logements : 969 000€
- Plafond Fonctionnement : 700 000€ (dont 300 000€ animation territoriale)

La Présidente informe les membres du Comité que le Contrat a été bâti pour faire écho aux autres dispositifs contractuels ou expérimentations du Pays (Leader, PAT, CLS, COT, plate-forme REV, LIFE_LETsGO4Climate), avec un fort axe transversal « transition énergétique et écologique » et en lien avec le programme « petite ville de demain » dont la Région est co-signataire des conventions.

Pour l'élaboration de la nouvelle programmation, chaque structure a été sollicitée pour faire remonter les projets susceptibles d'être présentés. Ceux-ci, sauf ceux hors cadre CRST, ont été classés, en fonction de leur niveau de maturité, en « projets identifiés », en « projet pressentis » et en « autres projets ». Un bilan à mi-parcours (2024/2025) permettra d'examiner le niveau d'avancée de la programmation et de revoir ces priorités, en fonction des projets réalisés, modifiés, abandonnés ou nouveaux.

Par ailleurs, les bailleurs sociaux ont été interrogés sur leurs prévisions de création de logements neufs et de rénovation de leur parc social.

Enfin, les travaux du Conseil de Développement, réuni dans le cadre de l'élaboration du programme Leader, ont été pris en compte et le projet de futur CRST lui est présenté pour avis le 4 avril 2023.

Après écoute et remarques, la Présidente met au vote le programme d'actions proposé par les élus du Pays Vendômois à la Région Centre Val de Loire, pour transmission, et demande l'accord des membres du Comité Syndical pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2) Présentation des travaux réalisés par l'Observatoire de l'Économie et des Territoires dans le cadre du PAT

En partenariat avec les autres Syndicats de Pays du Loir-et-Cher, l'Observatoire de l'Économie et des Territoires 41 via un financement Leader a réalisé deux études à destination des PAT du Loir-et-Cher :

- **Un observatoire sur les outils de transformation agricole** : cette cartographie sera rendue publique et est à destination de l'ensemble des acteurs du territoire notamment des producteurs et des transformateurs. L'objectif est de recenser les outils de transformation existant, de communiquer sur ces derniers mais également d'identifier les besoins d'en développer de nouveaux. Il est envisagé de réaliser une restitution de cet observatoire auprès des producteurs et transformateurs début automne 2023. Deux outils ont été créés par l'Observatoire de l'Économie et des Territoires :
 - Une **cartographie publique** où seront localisées uniquement les structures étant d'accord pour diffuser publiquement leurs données.
 - Une **réserve aux Syndicats de Pays** avec l'ensemble des réponses collectées.

L'observatoire sera présenté lors du comité syndical.

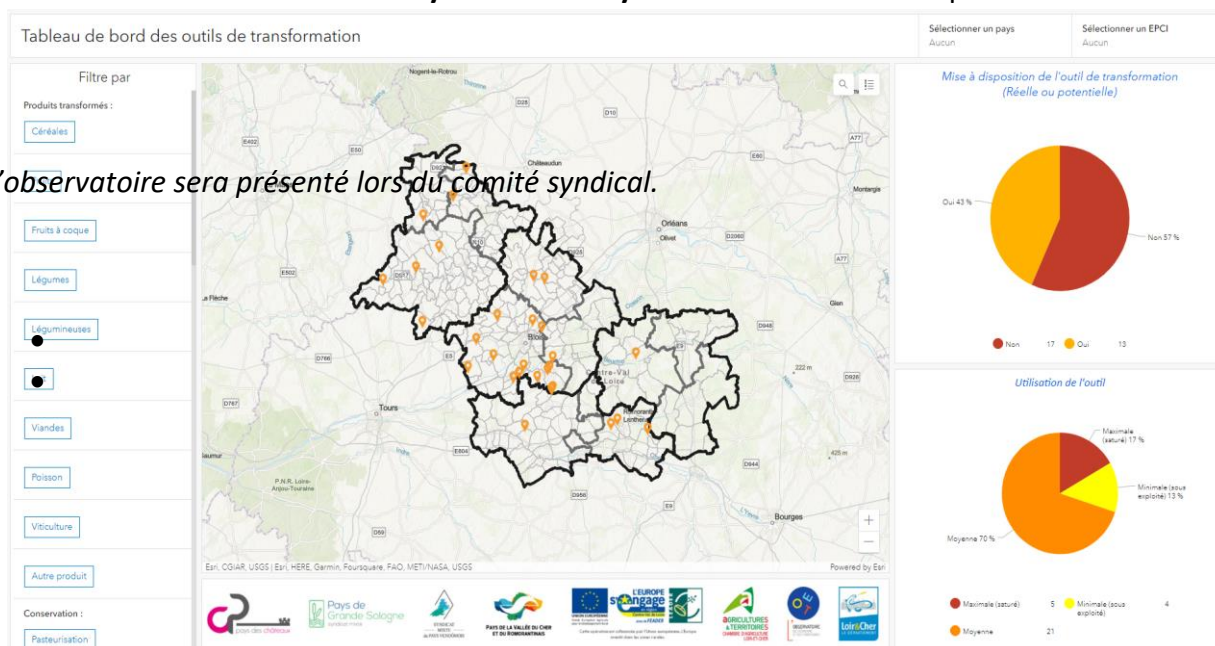


Figure 1 : Capture d'écran de l'observatoire public des outils de transformation (OT41, 2023)

- **Un observatoire sur la restauration collective** : une étude a été menée auprès des restaurants collectifs du territoire (restaurants scolaires, petite enfance, médico-sociaux, entreprises) afin d'avoir une typologie des établissements présents sur le Pays Vendômois (gestion, cuisine sur place, prestataire, nombre de repas, etc.) et d'avoir un aperçu sur **l'atteinte des objectifs EGAlim**. Il est à noter que suite aux faibles réponses concernant les pourcentages de produits de qualités et durables et issus de l'agriculture biologique, il n'est pas possible d'avoir une moyenne sur le territoire. Cet observatoire permet également de recenser les **besoins en termes de formation** et d'accompagnement concernant le personnel de cuisine. Un seul outil a été créé et sera réservé uniquement aux Syndicats de Pays (pas de version publique). Ce dernier sera actualisé chaque année. Cet outil servira de diagnostic de restauration collective pour le Pays Vendômois afin d'identifier les établissements qui ont besoin d'un accompagnement

concernant EGAlim mais également afin de mettre en place un programme d'accompagnement pour l'année scolaire 2023-2024.

Quelques données :

- 30 établissements ont répondu / partiellement répondu à cette enquête : 60 % sont des établissements scolaires, 33% des établissements médico-sociaux et 7% autres.
- 23% des répondants ont une gestion avec un prestataire et 77 % avec une cuisine sur place.
- Plusieurs établissements sont intéressés pour avoir des informations sur les dispositifs Agrilocal 41, Manger Bio en Centre-Val de Loire, Mon restau responsable et Territoire Bio engagé.
- 14 établissements sont intéressés par des visites de fermes.

Résumé des besoins en formations sur le Pays Vendômois concernant la restauration collective (OT41, 2023) :

Formations	Ont été formés	Souhaitent être formés
Calcul des pourcentages EGAlim	8	6
Affichage des pourcentages EGAlim	12	6
Menus végétariens	16	2
Démarche 0 plastique	10	6
Démarche lutte contre le gaspillage alimentaire	19	6
HACCP/PMS	19	4

L'observatoire sera présenté lors du Comité Syndical.

3) Point sur les dernières informations concernant la programmation Leader 2023-2027

Pour rappel, en décembre dernier le Conseil Régional Centre-Val de Loire nous a informé que notre territoire était sélectionné pour porter un Groupe d'Action Locale (GAL) sur la programmation 2023-2027.

Suite à la répartition de l'enveloppe régionale entre tous les territoires sélectionnés, l'enveloppe allouée au GAL Vendômois est de **784 000€** sur 5 ans. Sur la précédente programmation, le GAL Vendômois avait une enveloppe initiale de 900 000€ sur 7 ans. L'enveloppe rapportée à l'année est donc plus importante pour la nouvelle programmation 2023-2027.

Suite à ce retour de la Région Centre Val de Loire, nous avons également eu des prescriptions pour modifier ou préciser certaines informations de nos fiches-action :

- Ajuster la maquette financière et la répartition entre fiches-action, en fonction de l'enveloppe attribuée ;
- Compléter les fiches-action avec des actions plus précises, actuellement elles contiennent des objectifs et non les actions éligibles ;
- Repréciser la nature des structures privées éligibles et les taux d'aides qui s'y appliquent.

Les fiches-action modifiées devront être transmises à la Région Centre Val de Loire avant le vendredi 21 avril 2023.

Les enveloppes affectées aux territoires seront présentées en commission permanente régionale le 26 mai. S'en suivra la phase de conventionnement entre la Région Centre Val de Loire et les territoires GAL.

4) Point sur le COT

Avancement des projets :

Mise en service des installations de :

- Sougé (réseau chaufferie bois de la Mairie et réseau des écoles)
- Vendôme (chaufferie des grands prés)

Travaux en cours :

- Droué (chaufferie de la mairie)
- Mazangé (géothermie de la Poste)
- École de musique de Montoire (géothermie sur corbeilles)

Finalisation des études avant consultation :

- Houssay (chaufferie bois Mairie, école, salle des fêtes et commerce)
- St Firmin des prés (chaufferie bois Mairie, école, salle des fêtes)
- Lunay (chaufferie bois école, restaurant scolaire, salle des fêtes, logement)

Nouvelles réflexions engagées :

- Crucheray (chaufferie bois mairie et école)
- Le Gîtes des pignons à St Martin des bois (chaufferie bois)
- Entreprise Bosch à Vendôme (chaufferie bois)

5) Point sur la Plateforme REV

Pour rappel, REV c'est un objectif, la rénovation des logements des habitants du Vendômois avec :

- Des permanences décentralisées de l'ADIL/Espace Conseil France Rénov' à Vendôme, Montoire, Droué, Fréteval, Saint-Amand Longpré et Mondoubleau.
- Des animations et actions de sensibilisations à destination des habitants (présence sur les marchés, conférence de sensibilisation, balades thermographiques, etc.),
- La sensibilisation et la formation des artisans locaux (la création de groupement d'artisans).

Bilan 2022 :

Le tableau ci-dessous est un de nos principaux tableaux de suivis. Il permet d'analyser les résultats de ce dispositif :

Indicateurs	2020	2021	2022
Nombre de personnes ayant contactées l'ADIL	421	891	719
Nombre de projets	590	934	754
Nombre RdV en permanences « énergie »	69	112	124

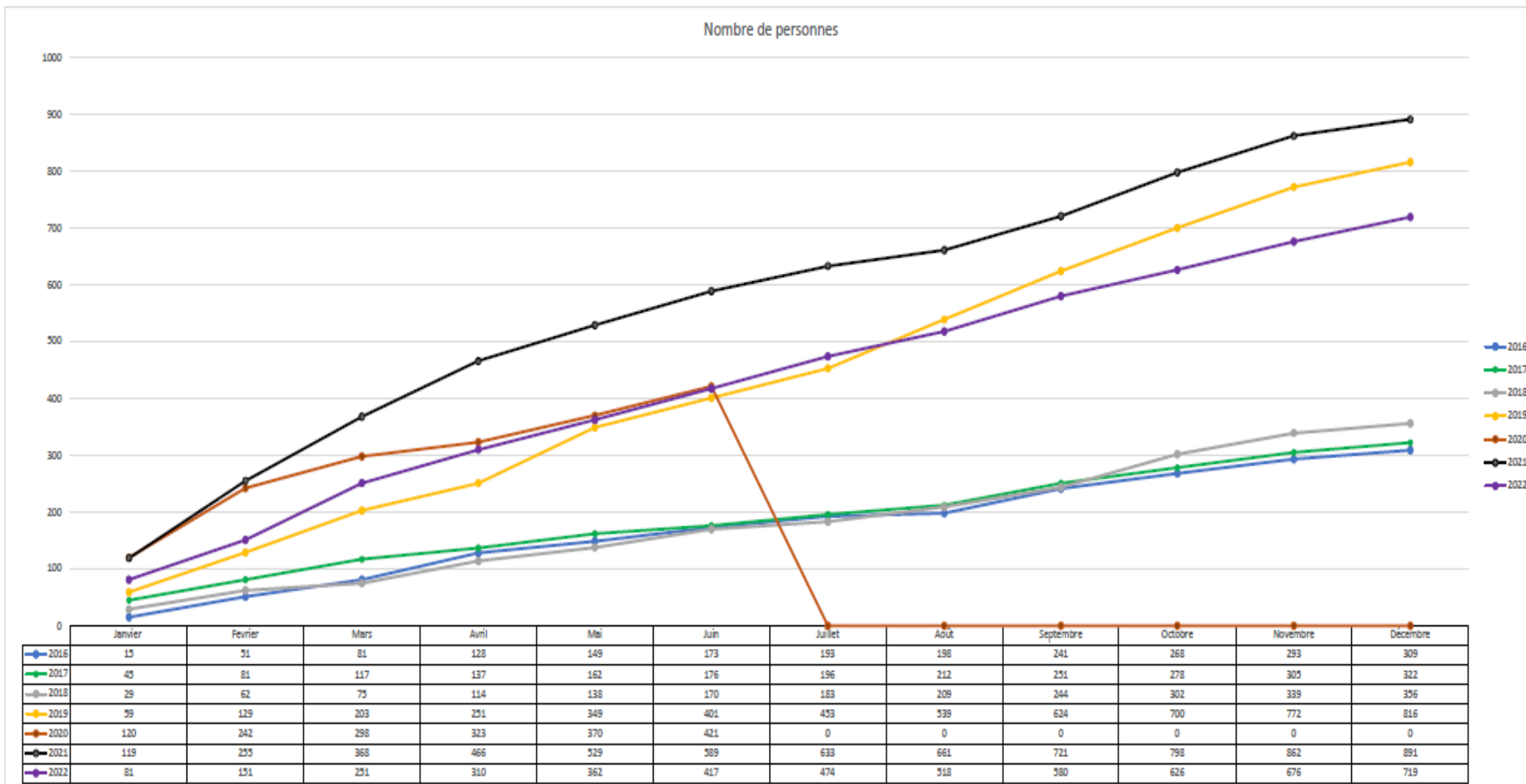
Permanences 2022 (Espace Conseil France Rénov')	Nombre de Rendez-vous
DROUE	9
FRETEVAL	13
MONDOUBLEAU	21
MONTOIRE	21
ST AMAND	8
VENDOME	52
TOTAL	124

On remarque pour l'année 2022, une baisse du nombre de personnes ayant contacté l'ADIL, passant de 891 à 719 entretiens téléphoniques. Cela est dû à la baisse du nombre de conseillers énergie à l'ADIL (4 => 3 employés). On a donc mécaniquement une baisse du nombre d'échanges téléphoniques.

Cette action a permis aux habitants du Vendômois d'avoir accès à un nouveau service public de proximité qui a du succès (permanences sur Montoire, St-Amand Longpré, Fréteval, Droué, Mondoubleau et Vendôme). Enfin le Pays Vendômois représente une part de plus en plus importante de l'activité de l'ADIL –EIE.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution par année (mois par mois) du nombre de projets enregistrés à l'ADIL-EIE.

Evolution du nombre de personnes accompagnées depuis 2016 :



6) Questions diverses